



L'édito du président **Charly PIRANI**

**Mmes, MM., Cher(e)s collègues DDEN,
Cher(e)s ami(e)s,**

Le contexte international dominé par les affrontements armés au Moyen-Orient et en Ukraine et leur impact socio-économique nous confortent sur l'urgence à poursuivre notre engagement autour des valeurs républicaines pour promouvoir une société plus démocratique, plus juste et plus solidaire et sur la compréhension du principe de laïcité, un élément décisif pour vivre et faire ensemble.

Durant ces deux derniers mois, l'activité des collègues DDEN s'est maintenue au plus près des écoles dont nous assurons le suivi. Les seconds conseils de l'année se sont réunis avant et après les vacances de printemps et les réunions-bilan en circonscription font largement état des préoccupations partagées par les enseignants et les parents d'élèves concernant la carte scolaire. Pour notre département, force est de constater que la baisse des effectifs d'enfants scolarisés est indéniable, mais qu'elle ne sera pas mise à profit pour améliorer l'accueil des enfants dans les classes. Cette baisse (- 3000 sur le département) était l'occasion d'améliorer à la fois les conditions de travail des enfants et des enseignants et de régler le problème crucial des remplacements en maintenant des postes, utilisés différemment. L'État devait s'en saisir car il y a urgence. Il n'en a rien été, voir l'article en page 2.

Le compte n'y est pas pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ou encore pour les médecins scolaires et les psychologues dont les effectifs restent insuffisants. Enfin la perspective de la prochaine attribution de moyens supplémentaires aux écoles dites « orphelines » (qui accueillent des élèves relevant de l'éducation prioritaire) nous fait craindre qu'elle

s'opère, faute de postes, au détriment des autres écoles.

Deux réunions de travail, la première à Marseille et la seconde à Aix-en-Provence, ont réuni les président(e)s et vice-président(e)s des délégations de DDEN qui adhèrent à notre association. Les échanges de ces rendez-vous studieux ont été riches, ils auront permis aux nouveaux collègues dans la fonction de se rassurer au contact des plus anciens sur lesquels ils savent pouvoir compter.

Nous avons suivi avec attention les résultats des élections municipales. Nous découvrirons avec intérêt la parole des représentants qui viendront siéger dans les conseils d'école du 3^{ème} trimestre. Souvent, même si la municipalité sortante a été reconduite, les adjoints en charge de l'éducation ont changé, nous laissons aux Présidents et aux Vice-présidents des délégations et aux DDEN qui siègent dans les petites communes du département, le soin de décider de l'opportunité de leur demander un rendez-vous sans attendre. A Marseille, la demande a été envoyée pour que l'initiative de réunir tous les DDEN marseillais en Mairie centrale soit poursuivie et mise en œuvre avant la fin de l'année scolaire 2025 /2026.

Les semaines qui vont venir seront l'occasion de nous rendre dans les écoles pour le troisième conseil d'école et, lorsque nous sommes invités, dans certaines manifestations de fin d'année (fête, exposition, remise de diplôme de fin d'année...). Ce sera l'occasion de parler à nouveau aux enseignants des outils concernant la laïcité et les valeurs de la République que nous mettons à leur disposition sur notre site Internet afin de conduire des animations adaptées à l'âge des enfants.

A UDDEN13, nous serons vigilants sur les conséquences que pourraient avoir les restrictions budgétaires imposées par l'Etat en venant impacter l'avenir de notre école publique.

Ils ont participé à la réalisation de cette lettre :

Nicole Barberis, Jean-Luc Clément, Jean-Marie Milcent, Henri Nideroest, Charly Pirani, Michèle Solère, Anne-Marie Vinaixa.

Lettre n° 32



La réorganisation du système des remplacements dans le Premier degré

A la fin du mois de mars, la presse s'est fait l'écho des cinq écoles aubagnaises où les absences étaient « peu ou pas remplacés et où, au grand dam des familles, on leur avait proposé des stages de rattrapage... pendant les vacances ! [En savoir +](#)

En 2021, la Cour des comptes soulignait dès l'introduction de son rapport sur la Gestion des absences des enseignants que les familles « n'hésitent plus à engager la responsabilité de l'État devant les tribunaux pour défaut de continuité du service public de l'Éducation. »

Une réforme était attendue, elle devrait se mettre en place progressivement à compter de la rentrée 2026. Elle comporte les points clés suivants :

- gestion unique : tous les remplaçants seront regroupés en une seule brigade départementale qui remplacera les anciennes brigades spécifiques (circonscription, REP+ et département) ;
- zones de remplacement : une seule zone sera créée. Elle remplacera les anciennes zones locales ;
- affectation des remplaçants, sur des critères définis par la DSDEN, avec une gestion mixte possible ;

- modification avec un durcissement dans l'attribution des Indemnités de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR) et de la prime Éducation Prioritaire (REP/REP+).



A l'école élémentaire de Pin Vert, la professeure du CE2 n'a été remplacée que partiellement selon les parents d'élèves.

En tant que DDEN, nous constatons régulièrement des absences de professeurs des écoles non remplacés. Nous savons pertinemment que les élèves sont tout de même accueillis mais qu'ils viennent grossir les effectifs des classes dans lesquelles ils sont répartis. Difficile de fonctionner dans de bonnes conditions surtout quand le problème perdure !

Comme les enseignants et les parents d'élèves, nous sommes persuadés que cette réorganisation dans la gestion des personnels remplaçants ne suffira pas. **Nous défendons l'idée qu'il est d'abord nécessaire d'augmenter le nombre de remplaçants. La baisse du nombre d'élèves (-3000 sur le département) est l'occasion d'améliorer à la fois les conditions de travail des enfants et des enseignants en maintenant des postes, utilisés différemment. L'État doit s'en saisir car il y a urgence.**

Aménagement des cours d'école, l'école Leriche-Mistral à Cassis en exemple !

La première étape avait consisté en la désimperméabilisation totale et la végétalisation de la cour de l'école. Le nouveau revêtement, totalement perméable, permet au sol d'absorber l'eau. Une cuve enterrée de 1000 m³ récupère les eaux de pluie de toutes les toitures. Elle permet l'alimentation du système d'arrosage des arbres et des plantes qui contribuent au rafraîchissement des lieux et à une baisse de la température.

Une nouvelle cour pensée par et pour les élèves

Le projet d'aménagement qui s'est achevé en novembre 2025 a été travaillé en respectant les souhaits des élèves et de leurs enseignants notamment pour l'implantation dans la cour de différentes zones (zones de jeux, zones plantées, coin repos, lecture ...).

Les enfants ont reçu les informations nécessaires sur ce qu'on appelle "les plantes endémiques" et ont choisi les essences qu'ils ont eux-mêmes plantées avec l'équipe des espaces verts. Le résultat est magnifique avec à la fois les plantations, le mobilier, et même une cabane à livres avec des poufs au sol.

Le partenariat avec les enseignants et les enfants visait à faire de ce projet qui répond à l'engagement de la ville de Cassis dans le domaine de la préservation de l'environnement, un outil éducatif efficace permettant de mettre à la disposition des enfants les meilleures conditions de vie à l'école. Notre collègue DDEN sera attentif à l'évolution des comportements des enfants ainsi placés dans un cadre pensé, adapté et plus naturel.



Protection des jeunes enfants face à l'exposition aux écrans

Dans sa question écrite au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Question écrite n° 6764), Mme Corinne VIGNON, (députée de Haute Garonne) interroge le Gouvernement sur les actions qu'il entend mettre en œuvre pour garantir l'application de la législation en vigueur et assurer la protection des jeunes enfants face à l'exposition aux écrans.

UDDEN 13 s'est intéressée à sa réponse, rappelant que la publication du Plan d'actions pour la promotion d'un usage raisonné des écrans avait permis un début de pilotage interministériel, ainsi que la création de ressources comme le site :

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/>



En effet, la stratégie de lutte contre les impacts sanitaires nocifs des écrans, adoptée par le ministère chargé de la santé, se base sur le modèle de la prévention des addictions. Ainsi, les actions sont

menées suivant 3 axes principaux : le produit, l'environnement et la capacité d'agir.

Elles se concrétisent par un positionnement fort interministériel sur la scène européenne pour mieux encadrer les objets ou/et les services numériques ; des outils de sensibilisation ont été développés pour ouvrir la discussion entre les enfants et les parents ainsi qu'avec les professionnels de santé, de l'éducation et de la petite enfance sur le sujet des enjeux de l'exposition aux écrans ; le nouveau carnet de santé de l'enfant joue déjà ce rôle avec des repères clés (3-6-9-12-15), qui s'accompagnent dans les lieux d'accueil de la petite enfance d'une interdiction de l'exposition des enfants aux écrans.

En tant que DDEN, nous tenions à souligner le rôle primordial des parents dans la relation psychosociale avec l'enfant pour l'aider à acquérir les codes de cette prévention, mais aussi rappeler la nécessaire complémentarité des acteurs éducatifs dans le développement d'une bonne santé mentale qui limite le risque d'émergence de comportements à risque ou d'addictions.

Matinée studieuse au siège de UDDEN13

Le suivi de la santé des élèves fait partie des missions de l'École. Il est assuré tout au long de la scolarité, au travers des visites médicales et des dépistage obligatoires mais aussi lors de consultations effectuées à la demande en cas de besoin particulier.

Notre dernière AG a décidé de réfléchir sur le thème de « la médecine scolaire en 2026 ». Afin de préparer un « Rendez-vous avec ... » qui se tiendra à la rentrée et auquel vous serez invités en tant que DDEN, la commission en charge de cette mission recevait ce vendredi 24 avril au matin deux intervenants de la Protection maternelle et infantile (PMI). Nous remercions Marc Spaccesi, Infirmier, et Estelle Granados, Auxiliaire de Puériculture, tous deux intervenants en maternelle, qui se sont livrés très volontiers à un jeu de questions-réponses qui nous a permis de mieux appréhender l'importance capitale de ce dispositif mis en place sous la responsabilité des Conseils Départementaux.

La commission poursuit sa réflexion en direction cette fois de l'Éducation Nationale qui intervient auprès des élèves dans le premier degré.



L'ÉCOLE INCLUSIVE EN QUESTIONS : 2/3 - De « l'éducation spéciale » à l'école Inclusive

Nous poursuivons dans cet article notre réflexion sur l'école Inclusive et nous vous proposons de nous aventurer dans l'histoire de notre école pour découvrir comment l'accueil des élèves dits, « à besoins particuliers »

Bien avant l'école inclusive, on parlait de l'éducation spéciale

Historiquement, l'éducation des personnes en situation de handicap a souvent été pensée, quand elle n'était pas purement et simplement éludée, en terme "**d'éducation spéciale**"; ce qui signifiait que la plupart du temps quand un élève ne pouvait pas suivre un cours ou une scolarité "standard", il était placé dans une institution spécialisée, sensée être adaptée à son handicap (et dans le pire des cas, il pouvait être mis, purement et simplement, à l'écart de l'éducation). Cette situation très peu favorable était le fruit de diverses causes :

- une absence d'intérêt social pour le sujet du handicap, souvent laissé à des institutions compassionnelles,
- un appareil éducatif très élitiste et tourné vers une mesure standardisée de la performance,
- une méconnaissance de certains handicaps qui a valu à de nombreux élèves de ne pas pouvoir suivre la scolarité à laquelle ils auraient dû prétendre (les troubles DYS, les troubles du spectre autistique, les TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité de l'enfant), etc... ont souvent pâti de cette situation).

Néanmoins, il convient de signaler que cette situation a permis aussi la création de quelques centres spécialisés ayant fourni des enseignements de qualité à leurs élèves. Ces centres, bien que trop rares pour répondre à tous les besoins, ont défriché ces terrains et contribué à la diffusion de bonnes pratiques sur le sujet (Citons par exemple les établissements travaillant dans le domaine de la surdité).

La prise de conscience autour du handicap et sa répercussion sur l'éducation

La prise de conscience autour du sujet du **handicap dans nos sociétés ainsi qu'une meilleure compréhension de celui-ci a ouvert la porte à une évolution de la façon d'enseigner.**

Par exemple, un élève dyslexique qui était bien souvent, historiquement, considéré improprement comme souffrant d'une déficience mentale, va se voir, aujourd'hui, mieux compris et devrait pouvoir accéder à un enseignement adapté qui lui permettra de suivre une éducation "normale", là où il au-

rait été rapidement "sorti du système" il y a encore quelques décennies

Cette évolution de la prise de conscience et de la compréhension a donc ouvert la porte à de nouvelles philosophies.



Dans un premier temps (grosso modo à partir des années 1970 en France avec la loi de 1975 et plus tard la loi d'orientation du 10 juillet 1989), **on va parler d'intégration scolaire**, le but étant, comme son nom l'indique, d'intégrer l'individu à l'intérieur du système scolaire (C'est l'individu, qui, grâce à des dispositifs adaptés, doit se fondre dans la norme définie par le groupe).

Au tournant des années 2000 (Pour la France, cela se manifestera dans les textes via la loi de 2005), **on va voir émerger la notion d'inclusion** et donc pour l'éducation, celle d'**école inclusive**.

On peut alors **définir l'école inclusive comme un lieu d'apprentissage où l'institution et les participants s'adaptent aux besoins et aux capacités spécifiques de chaque individu, pour offrir à chacun un parcours scolaire de qualité.**

Cette volonté éducative entraîne bien évidemment **des adaptations** dans le fonctionnement de l'institution scolaire avec :

- la mise en place d'une **pédagogie différenciée** pour chaque élève
- le besoin d'une démarche d'**orientation** à installer dans la durée
- le **fonctionnement d'un écosystème** complexe entre l'apprenant, les enseignants, l'institution, et des professionnels externes

Notons que cette évolution ne concerne pas que la France, au niveau mondial on trouve des textes de référence sur le sujet, citons par exemple :

- en 1994, la **Déclaration de Salamanque** de l'UNESCO sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux.
- en 2006, la mention du droit à l'**"éducation sans discrimination"** dans la **Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU**,
- en 2009, la publication par l'UNESCO de ses **"Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation"**.